

# Orientations Régionales Forestières

*Île de la Réunion*

---

**RESUME**

« Gestion durable des milieux naturels  
forestiers

et

Développement stratégique des entreprises  
locales du bois »

- janvier 2002 -

# Préambule

## Eléments contextuels et enjeux stratégiques

**« La mise en valeur et la protection des forêts sont reconnues d'intérêt général. La politique forestière prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale des forêts et participe à l'aménagement du territoire, en vue d'un développement durable. Elle a pour objet d'assurer la gestion durable des forêts et de leurs ressources naturelles, de développer la qualification des emplois en vue de leur pérennisation, de renforcer la compétitivité de la filière de production forestière, de récolte et de valorisation du bois et des autres produits forestiers et de satisfaire les demandes sociales relatives à la forêt. »**

*(loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt, art. L 1er)*

« La politique de mise en valeur économique, écologique et sociale de la forêt relève de la compétence de l'Etat. Elle donne lieu à des Orientations Régionales Forestières portant sur la mise en valeur des forêts publiques et privées ainsi que sur le développement du secteur économique qui en exploite et transforme les produits. »

*(loi n° 85-1273 du 4 décembre 1985, art. 2)*

Elaboré par la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers (CRFPF) et arrêté par le Ministre en charge des forêts après avis du Conseil Régional et consultation du Conseil Général, le présent document énonce, pour la première fois sur l'île de la Réunion, les Orientations Régionales Forestières (ORF). Ces orientations fixent la stratégie d'objectifs et d'actions à mener pour la gestion des milieux naturels forestiers publics et privés et le développement des entreprises de transformation du bois, intégrant les maillons de la formation et de la recherche.

Les Orientations Régionales Forestières s'inscrivent en cohérence avec le Schéma d'Aménagement Régional (document à valeur de prescription d'aménagement et d'urbanisme, approuvé par décret en 1995), la Charte Réunionnaise de l'Environnement (1995) et le Schéma des services collectifs des Espaces Naturels et Ruraux (approbation prévue fin 2001). De plus, un projet de Parc National dans les Hauts de la Réunion\* est à l'étude, qui pourrait couvrir une grande partie des milieux naturels forestiers indigènes et s'appuyer sur les sites d'intérêt stratégique du Volcan et de Mafate. Dans cette perspective, les présentes orientations pourront être accompagnées dans de nombreux domaines : protection et conservation des écosystèmes indigènes et de leur fonctionnalité, recherche appliquée sur la conservation et la reconstitution des écosystèmes, sensibilisation et pédagogie de l'environnement, accueil du public, gestion sylvicole des forêts. Enfin, l'opportunité offerte aux collectivités territoriales, par la loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001, de contracter avec l'Etat des chartes forestières de territoire pourra servir la mise en œuvre de la politique forestière à la Réunion.

Les Orientations Régionales Forestières reconnaissent une spécificité forestière réunionnaise. En effet, l'île, tropicale et montagneuse, se caractérise par une végétation forestière indigène relativement bien préservée et située au sein de paysages remarquables. L'originalité (endémisme), la diversité et la vulnérabilité des écosystèmes forestiers indigènes

---

\* Par lettre du 6 novembre 2000, la Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a diligenté une mission de création de Parc National dans les Hauts de la Réunion.

justifient de concevoir leur conservation dans le cadre d'une stratégie mondiale de maintien de la diversité biologique\*. La Réunion est également marquée par une démographie vigoureuse et un fort développement en couronne dans les bas de l'île et elle est soumise à une demande massive et croissante de loisirs en forêt. Les espaces forestiers occupent une place de premier ordre ; plus de 150000 ha de surfaces publiques et privées, soit 60 % de la surface de l'île, sont à caractère boisé ou forestier et elles présentent, selon leur état de conservation, une grande variété de situations♦ : végétation primaire, milieux naturels indigènes, forêts de plantations et forêts cultivées, végétation secondaire (en distinguant les successions végétales à base d'espèces indigènes et celles dominées par les espèces exotiques).

D'autre part, le travail du bois par les artisans, essentiellement à partir d'importations, est un vecteur de l'identité et de l'image culturelles réunionnaises, notamment par le développement de styles créoles dans le mobilier et la construction. Les entreprises locales de transformation du bois représentent 1900 emplois directs pour un chiffre d'affaires de 55 M€ (350 MF), le marché du bois à la Réunion représentant un chiffre d'affaires de plus de 105 M€ (700 MF).

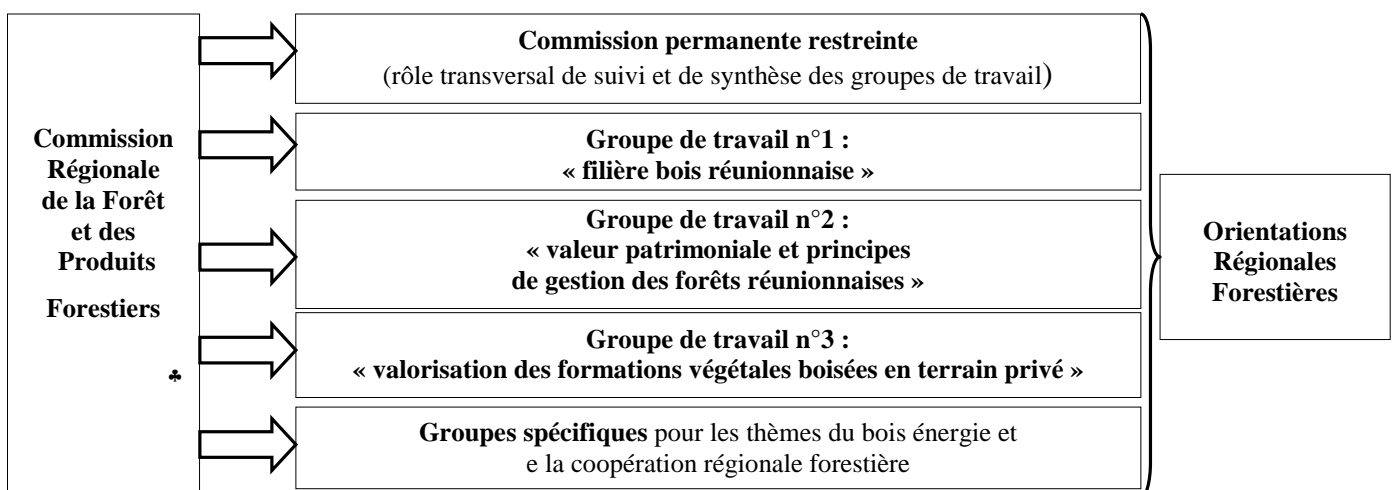
Dans ces conditions, la réflexion engagée couvre un vaste champ d'application et elle traite d'enjeux régionaux majeurs, tant du point de vue écologique que social, économique et d'aménagement du territoire. Les orientations déterminent en premier lieu la stratégie de conservation de l'ensemble des milieux naturels forestiers indigènes. Elles précisent les objectifs d'acquisition de connaissances, en vue d'une gestion conservatoire plus efficace, d'une gestion de l'accueil du public plus adaptée et d'une gestion sylvicole plus respectueuse du milieu. Elles cherchent à anticiper les besoins sociaux croissants de loisirs en forêt en posant les fondements d'une politique d'accueil des différents types de public et en déterminant des principes de gestion et d'aménagement à l'échelle du site d'accueil comme à l'échelle régionale. Elles expriment le souci de maintenir une production locale de qualité.

Le présent document détermine également la stratégie de développement des entreprises de transformation du bois, basée sur l'accélération de la démarche qualité et le regroupement des productions locales pour leur commercialisation.

Il a enfin pour objectif de favoriser l'émergence de la forêt privée, axée sur l'amélioration de la connaissance des milieux et l'encouragement des propriétaires à se structurer ainsi qu'à conserver ou mettre en valeur leur patrimoine forestier à travers des plans de gestion.

## Le travail d'élaboration des Orientations Régionales Forestières

Menée entre juin 2000 et décembre 2001, l'élaboration des Orientations Régionales Forestières a respecté le cadre de travail suivant :



\* Sur la liste des « hot spots » publiée par l'UICN (priorités de conservation des milieux naturels à l'échelle mondiale), « les forêts primaires des Seychelles et des îles des Mascareignes » figurent en 19<sup>ème</sup> position sur un total de 233 priorités.

♦ On pourra utilement se référer aux éléments de description de la végétation forestière (p.6) et au glossaire (p.58) du volume « Etat des lieux et travaux préparatoires aux orientations ».

\* La composition de la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers a été fixée par arrêté préfectoral n°00043 du 7 janvier 2000 (voir volume « Etat des lieux et travaux préparatoires aux orientations », p.55).

Dans le souci d'obtenir la participation la plus large possible et de susciter l'appropriation de la politique régionale forestière par l'ensemble des acteurs œuvrant dans le domaine de la forêt et de la filière bois, les séances de travail ont permis d'associer, en plus des membres titulaires de la CRFPF, de nombreux experts extérieurs. Dans ces conditions, plus de 400 personnes cumulées ont participé au cours de 18 réunions de travail à l'élaboration des ORF, traduisant l'implication directe de plus de 50 organismes différents, à savoir :

① au titre des membres de la CRFPF :

➤ M. le Préfet de la Réunion (président de la CRFPF)

➤ représentant les collectivités : Conseil Régional (élus et services) et Conseil Général (élus et services)

➤ représentant les services de l'Etat, les établissements publics et les organismes para-administratifs ou consulaires : DAF, ONF, DIREN, CAH, DRCAT, ADEME, ANVAR, Chambre de Métiers de la Réunion, Chambre d'agriculture de la Réunion, Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion

➤ représentant la propriété forestière (deux membres)

➤ représentant les professions sylvicoles et les professions du bois : Interbois Réunion, deux membres représentant l'exploitation et la mobilisation, cinq membres représentant la transformation (MTB, Vencatachellum, BAMB, BTPI, MICAB Boiseryland)

➤ représentant les intérêts associés à la forêt : Université, Conservatoire botanique national de Mascarin, Maison de la Montagne, CIRAD Forêt, SREPEN, Fédération départementale des chasseurs

➤ au titre des personnalités : deux membres

② au titre des experts extérieurs : Conseil Economique et Social Régional, SAFER, DRIRE, Rectorat, organismes de formation dans les métiers du bois, Direction régionale des douanes, Services du cadastre, Muséum d'histoire naturelle, Insectarium, SEOR, Ecologie Réunion, Fibres Coopérative, Ravate, Scierie de la Providence, propriétaires forestiers privés autres que les deux membres titulaires de la CRFPF.

La démarche de débats communs au cours de séances de travail a été complétée par des entretiens particuliers avec les membres titulaires de la CRFPF. En outre, de façon ponctuelle, en fonction des thèmes abordés et de l'état d'avancement de la réflexion, les membres ont été sollicités par courrier pour exprimer leur point de vue.

Ainsi, le bilan méthodologique et quantitatif du travail d'élaboration des Orientations Régionales Forestières reflète le **souci premier et constant de mener une très large consultation des acteurs de la filière forêt et bois en vue d'un document concerté et partenarial**, s'inscrivant dans les termes de la loi n°2000-1207 d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000 :

« Le développement économique, l'aménagement du territoire et l'emploi dans les départements d'outre-mer constituent [...] des priorités pour la nation. Ces priorités [...] impliquent l'accroissement des responsabilités locales ainsi que le renforcement de la décentralisation et de la coopération régionale. »

**Principes de gestion  
des  
milieux naturels  
forestiers**

# Résumé des principaux objectifs de gestion des milieux naturels forestiers à la Réunion\*

La gestion durable des forêts dans le contexte spécifique de la Réunion prend en compte les caractéristiques d'originalité de la flore et de la faune, de diversité des écosystèmes et de vulnérabilité des milieux naturels indigènes. Dans ces conditions, elle repose sur la priorité de protection et de conservation de tous les milieux naturels indigènes, dont l'aménagement sera raisonné selon un principe général de prévention en regard du risque d'invasion biologique. L'objectif est la constitution d'un réseau d'aires de protection forte représentatif de la diversité des écosystèmes de l'île, avec une attention toute particulière à apporter aux vestiges des écosystèmes de forêts semi-sèche et humide de basse altitude, milieux les plus relictuels et les plus menacés de l'île, comme les plus sujets à pression dans l'avenir. De plus, la protection et la conservation des milieux naturels indigènes seront conçues, au nom de leur valeur pédagogique et de la recherche d'un développement intégré, en étroite relation avec leur rôle d'accueil du public pour des activités de loisirs verts compatibles avec la préservation du milieu.

La gestion durable appliquée aux forêts cultivées passe par la définition des surfaces forestières de valorisation économique dans les milieux de végétation secondaire ou dégradée et elle exige, au nom des besoins sociaux massifs et croissants de loisirs en forêt, d'intégrer la fonction de production avec une fonction de récréation, en particulier en direction du public de pique-niqueurs concentré autour des aires d'accueil en forêt.

Le souci premier et constant de la présente partie est l'amélioration de la qualité de la gestion sur l'ensemble des milieux naturels forestiers réunionnais.

Ceci implique d'abord le pilotage des pratiques de gestion par l'acquisition de nouvelles connaissances, selon trois axes principaux. D'une part, il s'agit de suivre et d'évaluer scientifiquement le résultat et l'effet sur le milieu des opérations de gestion, tant de conservation (lutte contre les espèces exotiques envahissantes et reconstitution écologique des milieux) que de sylviculture (mesure de l'écart de diversité biologique entre milieu cultivé et milieu indigène et étude de l'effet des ouvertures sur les phénomènes d'invasion biologique), en vue de définir des modalités de gestion encore plus efficaces et respectueuses de l'environnement. D'autre part, il convient de hiérarchiser et de programmer la recherche sur les milieux naturels indigènes autour de la connaissance des chaînons manquants pour finaliser une stratégie de conservation : connaissance de la dynamique des écosystèmes indigènes, des critères d'invasibilité de ces écosystèmes et de l'impact écologique des espèces envahissantes. Enfin, dans le but d'élaborer une stratégie régionale d'accueil du public, il importe d'acquérir une connaissance complète et suivie dans le temps des besoins de loisirs et des flux de fréquentation au sein des milieux naturels forestiers.

---

\* Les orientations de gestion formulées dans la présente partie s'appuient sur la typologie des milieux naturels forestiers présentée dans le volume « état des lieux et travaux préparatoires aux orientations » : milieux de végétation secondaire (dégradés par l'action de l'homme ou les phénomènes d'invasion biologique), forêts cultivées et de plantations, milieux naturels indigènes (forêt semi-sèche de basse altitude, forêt humide et chaude de basse altitude [ou forêt de bois de couleur des Bas], forêt humide à hiver frais de moyenne altitude [ou forêt de bois de couleur des Hauts], tamarinaie, formation arbustive d'altitude) et milieux de végétation primaire (non perturbés par l'action de l'homme ou les phénomènes d'invasion biologique).

**L'amélioration de la qualité de la gestion sera également recherchée à travers un effort méthodologique de coordination des activités dans des nombreux domaines : structuration de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes avec le rassemblement des données dans un lieu opérationnel, la création d'un réseau de compétences de terrain pour organiser le retour d'information, la mise en place des missions de vigilance et de veille, la définition d'aires géographiques de contrôle intensif ; intégration des activités de gestion et de recherche avec les expériences menées dans d'autres écosystèmes insulaires ; également définition concertée d'une stratégie d'acquisition foncière entre acquéreurs, préempteur et experts pour la conservation des écosystèmes indigènes de basse altitude et en vue de l'aménagement de nouveaux espaces d'accueil du public en forêt ; enfin chaînage et amélioration des prestations offertes dans l'écotourisme et les activités de loisirs verts, avec la création d'un réseau de maisons d'accueil du public en forêt localisées à l'entrée des principaux territoires forestiers.**

**Le saut qualitatif dans la gestion de l'accueil du public s'appuiera sur la connaissance des flux de fréquentation et des besoins de loisirs en forêt. A l'échelle du site, l'évaluation, adaptée à la particularité de chaque cas, d'une grille de contraintes du milieu sera intégrée le plus en amont possible dans les études d'aménagement, afin de définir un seuil de charge et d'élaborer une stratégie d'accueil adaptée. A l'échelle régionale, l'objectif est de mettre en cohérence, de hiérarchiser et de programmer l'aménagement des sites sur l'ensemble du territoire forestier de l'île, à travers la réalisation d'un document de stratégie régionale d'accueil du public en forêt. En ce qui concerne les activités liées à l'écotourisme, il s'agit de créer le maillon qui assure le lien entre le milieu d'accueil, les offres de prestation et les demandes du public, d'éduquer les usagers à la conservation des forêts et de développer l'offre de loisirs verts : ceci passe par la mise en place d'un réseau de maisons d'accueil du public en forêt. Enfin, l'éducation des publics à la conservation des milieux naturels forestiers comblera des actions sur place, où l'on développera la qualité de l'information sur les sites, et des actions en dehors du milieu, où l'on recherchera l'élaboration de programmes de formation en direction des publics scolaires.**

**En sylviculture, l'amélioration de la qualité de la gestion dépendra de l'évaluation de l'effet des opérations de gestion sur le milieu (évolution de la diversité biologique, impact sur les risques d'invasion biologique) et du résultat de l'expérimentation de nouvelles modalités. Elle se traduira en outre par l'application de principes de gestion respectueux du milieu : primauté accordée aux espèces indigènes, à la régénération naturelle, à la production de bois d'œuvre à forte valeur ajoutée et objectif d'augmentation de la diversité biologique spécifique et fonctionnelle des milieux cultivés.**

**Enfin, la mesure tous les cinq ans d'une liste d'indicateurs de suivi des critères de gestion durable permettra de constituer un véritable tableau de bord des milieux naturels forestiers réunionnais.**

# **Introduction : la gestion durable des milieux naturels forestiers à la Réunion**

**La gestion durable des forêts, qui passe par la recherche d'un développement intégré et d'un équilibre harmonieux entre les enjeux écologiques, paysagers, sociaux et économiques, trouve une déclinaison adaptée dans le contexte réunionnais.**

**L'état de préservation des milieux naturels forestiers indigènes, leur fragilité, leur diversité et leur unicité situent l'enjeu de leur protection à un niveau international et ils justifient de définir comme objectif premier de leur gestion la conservation de la diversité biologique. En respect d'un principe général de prévention, la politique de conservation pourra concilier des mesures de protection des espèces et des milieux avec des opérations de gestion active : prévention et lutte contre les invasions biologiques et les risques d'incendie, reconstitution si nécessaire de la qualité des milieux. La valeur patrimoniale et pédagogique des milieux naturels forestiers indigènes exige également d'intégrer leur conservation avec une fonction d'accueil du public autour d'activités de loisirs verts et d'équipements respectueux du milieu. En outre, la recherche d'une efficacité de gestion accrue et d'un juste équilibre d'aménagement appelle un effort accéléré et prioritaire d'acquisition de nouvelles connaissances sur les forêts indigènes, à partir de travaux scientifiques pour la compréhension de leur fonctionnement et de leur dynamique propres, mais aussi à partir de l'élaboration d'un protocole d'évaluation de l'effet des opérations de gestion conservatoire en leur sein.**

**L'objectif sous-tendu de la gestion des milieux de végétation secondaire ainsi que des forêts cultivées et de plantations est la protection physique des sols. La définition de nouvelles surfaces de valorisation économique s'effectuera dans les milieux de végétation secondaire ou dégradée. Les opérations de sylviculture et d'exploitation intégreront des objectifs d'augmentation de la diversité biologique des milieux cultivés et de respect de la régénération naturelle des espèces indigènes. La fonction d'accueil de l'activité de pique-nique en forêt, véritable institution du loisir dominical chez les réunionnais qui nécessite des équipements nombreux et concentrés dans l'espace, sera largement assurée au sein des forêts cultivées et de plantations et de nouveaux espaces seront recherchés dans les milieux de végétation secondaire.**



# Mieux connaître pour mieux gérer

Une connaissance approfondie des milieux naturels forestiers (description, fonctionnement, évolution) et des pratiques humaines liées (gestion conservatoire, sylvicole, activités de loisirs) est le socle sur lequel la gestion durable des forêts doit reposer. Tout particulièrement dans le contexte de la Réunion (intérêt supérieur de conservation des milieux naturels indigènes et évolution démographique et comportementale très rapide de la société), « mieux connaître » constitue un objectif fondamental des présentes Orientations Régionales Forestières.

L'acquisition de nouvelles connaissances devra en priorité s'appuyer sur les données disponibles et les expériences conduites dans d'autres pays aux problématiques similaires et elle cherchera à être construite par des collaborations avec des organismes extérieurs.

Devant la pluralité des organismes réunionnais compétents et la modestie d'ensemble des moyens d'investigation, « mieux connaître » passe par un effort indispensable de structuration des activités, de spécification des organismes et de hiérarchisation des domaines de connaissances.

Du point de vue de la recherche fondamentale, les priorités sont la connaissance des trois « chaînons manquants » en vue de finaliser une stratégie de conservation, objectif premier de la gestion des forêts à la Réunion : fonctionnement et dynamique de régénération des différents milieux naturels indigènes, détermination de critères d'invasibilité de ces écosystèmes et connaissance de l'impact écologique des invasions biologiques.

Dans le domaine de la gestion conservatoire, l'objectif est double. D'une part, la connaissance de l'état et de l'évolution des phénomènes d'invasion biologique est un enjeu essentiel pour orienter les opérations de gestion conservatoire et elle justifie la mise en place d'un observatoire des invasions biologiques. D'autre part, l'évaluation des actions de lutte contre les invasions biologiques et des actions de reconstitution des milieux est une condition prioritaire pour franchir une nouvelle étape dans la qualité et l'efficacité de la gestion. En pratique, il s'agit de construire rapidement le cadre méthodologique et scientifique d'acquisition des connaissances de terrain, à partir de l'élaboration de protocoles simples et largement diffusables et de la mise en place spécifique d'un réseau de placettes expérimentales.

Dans le cas des forêts cultivées, l'objectif est l'évaluation de l'effet des opérations de sylviculture et d'exploitation sur la diversité biologique du milieu (en comparaison avec les milieux de végétation primaire), sur les risques de création de nouveaux foyers d'invasion biologique et sur la croissance des peuplements. Mais il s'agit également de tester, à travers la mise en place d'un réseau de placettes expérimentales, de nouvelles modalités de traitement sylvicole, en vue d'un accroissement de la diversité biologique en forêt cultivée et d'un plus grand respect de la régénération naturelle des espèces indigènes.

En ce qui concerne l'accueil du public en forêt, l'objectif est la mesure et le suivi régulier dans le temps des flux de fréquentation et des besoins de loisirs. Cette connaissance quantitative et qualitative du public est un outil indispensable pour anticiper les besoins de demain et élaborer une véritable politique régionale d'accueil du public en milieu naturel : elle justifie la mise en place d'un observatoire des espaces de loisirs en milieu naturel.

# La conservation des milieux naturels forestiers

La conservation de la diversité biologique de l'ensemble des milieux naturels indigènes est le souci premier de la gestion des forêts à la Réunion. Au regard de l'augmentation de la pression humaine sur les milieux naturels, des risques d'invasions biologiques, d'incendies et d'érosions à la Réunion, les menaces d'altération et de fragmentation des forêts indigènes exigent de mettre en place des mesures de protection forte. C'est pourquoi l'objectif fixé est la constitution d'un réseau d'aires protégées représentatif de la diversité des écosystèmes forestiers indigènes.

En particulier, les écosystèmes de forêt semi-sèche et humide de basse altitude, qui sont les reliques de végétation originelle les plus ténues, les plus menacées et les plus sujettes à pression dans l'avenir, sont une cible prioritaire et urgente de protection. La survivance d'une part significative de la diversité biologique, de l'endémisme et de la valeur patrimoniale des forêts réunionnaises fonde la portée de l'engagement des pouvoirs publics pour leur conservation. A cet égard, le premier effort, à accomplir au terme de la prochaine décennie, est celui de la maîtrise foncière des reliquats de ces écosystèmes qui n'appartiennent pas aux collectivités ou à l'Etat. Le bon fonctionnement de cette opération repose sur une stratégie d'acquisition concertée entre le Conseil Régional, le Conseil Général et le Conservatoire du littoral, une identification parcellaire précise de ces reliquats et un relais efficace de l'information de la part des opérateurs fonciers. Dans un second temps, le choix des outils de protection devra s'adapter à la faible superficie de ces reliques, à leur éclatement dans l'espace et aux variations de leur état de conservation, et il pourra adopter la forme d'un réseau de réserves naturelles ou biologiques. En outre, les motivations des propriétaires privés désireux de conserver leur patrimoine de forêts indigènes devront être encouragées en les encadrant, notamment sous la forme du régime de la réserve naturelle volontaire.

## **La lutte intégrée contre les phénomènes d'invasion biologique**

**De surcroît, l'efficacité d'une stratégie de lutte intégrée repose sur un système d'évaluation des actions de gestion. C'est pourquoi, la mise en place du cadre méthodologique d'évaluation de l'effet des opérations actuelles de lutte et de reconstitution des milieux constitue un objectif prioritaire de la gestion conservatoire. En pratique, cette évaluation pourra prendre la forme d'un réseau de placettes situées dans les différentes zones de lutte et destinées pour l'évolution de la végétation exotique et indigène, et elle sera couplée avec un réseau de placettes expérimentales destinées à tester de nouvelles modalités de lutte. Ainsi, les pratiques de conservation seront pilotées et améliorées par l'acquisition de nouvelles connaissances via la mise en place de ces réseaux d'expérimentations.**

**Outre les objectifs de structurer la lutte et d'en améliorer l'efficacité, la priorité est également à la prévention contre la création de nouveaux foyers d'invasion biologique. Cela passe par l'évaluation systématique du risque d'invasion dans les opérations de gestion génératrices d'une ouverture en forêt, en particulier dans les milieux indigènes. Cela s'accompagne d'une nécessaire augmentation des efforts contre l'introduction de nouvelles espèces exotiques : renforcement de la législation et des moyens pour interdire l'importation d'espèces végétales et animales sur l'île, campagnes de sensibilisation auprès des différents publics.**

## **La lutte contre les risques d'incendie et d'érosion**

**L'érosion annuelle moyenne de l'équivalent d'un millimètre du sol et les conséquences de certaines pratiques sur l'appauvrissement et la disparition des sols (comme la culture du géranium dans les Hauts) indiquent la mesure de l'enjeu de lutte contre les risques d'érosion à la Réunion. A cet égard, les priorités sont la connaissance précise des risques à partir de la réalisation d'un atlas réunionnais des risques relatifs aux différents phénomènes érosifs, et l'articulation de la stratégie de lutte autour de plans de gestion des bassins versants et des ravines élaborés à l'échelle de la commune ou de la communauté de communes.**

**En outre, la lutte contre l'érosion est basée sur l'application dans toute opération de gestion et d'exploitation du principe premier de permanence d'une couverture végétale aux garanties suffisantes de fixation du sol. Enfin, les espèces utilisées pour les boisements de protection seront sélectionnées sur la base des critères de prévention à l'égard des risques d'invasions biologiques, d'adaptation aux conditions de station, de résistance aux vents cycloniques et d'intégration paysagère.**

# L'accueil du public en forêt

## Connaître les besoins de loisirs en milieu naturel forestier

La connaissance complète et durable des flux de fréquentation et des besoins de loisirs au sein des milieux naturels forestiers est un préalable essentiel à une gestion de qualité de l'accueil du public, permettant de répondre aux enjeux suivants : prendre la mesure quantitative, qualitative et spatiale des différentes pratiques de loisirs en forêt ; définir des contraintes et des seuils de charge propres à des zones d'accueil identifiées ; connaître les évolutions des besoins de loisirs de la société et anticiper les pratiques à venir ; élaborer une vision régionale prospective avec des objectifs d'équilibre hiérarchisé dans l'espace pour l'accueil des différents publics ainsi que des objectifs de capacités d'accueil pour les différents territoires. Dans ces conditions, et au regard des éléments de connaissances actuels encore non représentatifs et souvent ponctuels dans le temps, l'objectif est d'acquérir une connaissance quantitative et qualitative complète et suivie dans le temps des besoins de loisirs au sein des milieux naturels forestiers. Pour cela, l'ampleur de la tâche et les enjeux sous-tendus appellent la mise en place d'une structure spécifique telle un observatoire des espaces de loisirs en milieu naturel. L'efficacité comme la pertinence de toute stratégie d'accueil du public en forêt à la Réunion reposent sur cette nécessité de connaissance.

## Gérer l'accueil du public à l'échelle du site

A l'échelle de chaque site, la pertinence des choix d'aménagement et de gestion pour l'accueil du public repose sur l'évaluation précise et adaptée des contraintes du milieu d'accueil. L'évaluation de ces contraintes interviendra le plus en amont possible dans les documents d'aménagement, dès les études de programmation. Elle permettra de déterminer des seuils de charges pour chaque site et, en comparaison avec les flux et les besoins de loisirs actuels observés, de définir une stratégie d'accueil adaptée.

Il existe toutefois des principes transversaux qui guideront de façon générale l'aménagement des sites d'accueil du public. La recherche d'une juste adéquation entre le type de public (demande de loisirs) et le type de milieu (support de l'offre de loisirs) passe par le principe d'accueillir le public de pique-niqueurs dans les milieux de végétation secondaire ou les forêts cultivées, et d'ouvrir les milieux naturels indigènes à des activités de loisirs verts respectueuses du milieu, autour d'équipements minimaux. Une attention particulière dans l'aménagement des sites sera apportée, à la circulation et à l'encombrement du site (opportunité d'une voirie en sens unique et en boucle dans la partie terminale du site), à la recherche de solutions non définitives et adaptables à l'évolution des besoins et pratiques de loisirs.

## Gérer l'accueil du public à l'échelle régionale

La stratégie d'accueil du public au sein des forêts réunionnaises doit non seulement s'appuyer sur des principes d'aménagement des sites eux-mêmes mais elle doit également développer une vision spatiale cohérente de l'accueil du public sur l'ensemble de l'île. Ce changement d'échelle depuis le site jusqu'à l'ensemble du territoire est nécessaire pour assurer la cohérence de la politique d'accueil du public entre les sites, pour définir parmi les zones d'accueil un équilibre spatial et des vocations hiérarchisées des différentes pratiques de loisirs, pour enfin prioriser et programmer les futurs aménagements de sites. Cet objectif de mise en cohérence, de hiérarchisation et de programmation à l'échelle régionale de l'accueil du public en forêt devra être atteint à travers l'élaboration d'un schéma régional d'accueil du public dans les milieux naturels forestiers. Il s'accompagnera d'une réflexion spatiale d'aménagement du territoire, de mise en réseau des sites et de comparaison de l'évolution des flux de fréquentation avec les seuils de charges des sites.

Toutefois, le cas particulier des sites actuellement saturés appelle l'application rapide de quelques principes de gestion transversaux. Devant l'état de saturation des sites actuels destinés au public de pique-niqueurs en forêt, la priorité est à la recherche de nouveaux espaces. Pour cela, les collectivités doivent nécessairement s'engager en faveur d'un élargissement et d'un approfondissement de leur politique d'acquisition foncière, pour ne plus uniquement poursuivre un objectif de protection des reliquats de végétation indigène mais également en vue d'aménager de nouveaux sites d'accueil du public pour des activités concentrées dans des espaces de végétation secondaire, préférentiellement dans des zones périurbaines ou de mi-pentes. La gestion des sites actuellement saturés privilégiera davantage une stratégie de maîtrise de la fréquentation plutôt qu'un accompagnement des besoins, en étudiant des solutions de délestage sur d'autres sites. Enfin, l'état de saturation de quelques gîtes de montagne situés sur le réseau de sentiers de randonnée (notamment sur les secteurs du Volcan et du Piton des Neiges) exprime le besoin d'augmenter la capacité d'accueil ainsi que les possibilités de boucles et connexions entre sentiers.

## Structurer l'offre de loisirs verts

Etant donné les atouts naturels exceptionnels de l'île, le double enjeu extérieur d'un positionnement touristique différencié de la destination Réunion et intérieur d'éducation de la population réunionnaise à la conservation des milieux naturels forestiers, le développement des prestations dans l'écotourisme constitue une priorité.

Pour cela, l'objectif est le chaînage des activités de loisirs verts à travers la création du maillon qui assure le lien entre le milieu d'accueil, les offres de prestation et les demandes du public. A cet égard, la création d'un réseau de maisons d'accueil du public spécifiques localisées à l'entrée des principaux territoires forestiers d'accueil est une solution particulièrement adaptée à cet objectif de structuration : elle doit permettre d'informer le public, d'assurer l'interface entre les demandes de loisirs verts et les offres de prestations, de remplir des missions pédagogiques et éducatives (comme l'accueil de classes vertes à la journée, l'organisation de visites guidées sur plusieurs thématiques), de gérer l'accueil du public dans les réserves et les zones de haute valeur patrimoniale et d'assurer le retour d'information des usagers. La mise en place d'un tel réseau de maisons d'accueil du public doit être accompagnée de la réalisation de sentiers botaniques et d'interprétation pour chaque grande formation végétale naturelle de chaque territoire d'accueil.

## **Eduquer les publics à la conservation des milieux naturels forestiers**

**L'éducation à la conservation des milieux naturels forestiers passe par des initiatives in situ en direction des usagers de la nature mais aussi ex situ dans le but de toucher tous les publics. Les présentes orientations pourront s'harmoniser avec le résultat d'autres réflexions en cours sur l'éducation à l'environnement.**

**Sur place, en plus des missions pédagogiques que le réseau de maisons d'accueil du public devra remplir, l'objectif est de développer une véritable politique d'information du public. Pour cela, l'information actuelle sur les sites, qui se limite le plus souvent au rappel des devoirs de respect des installations et du milieu naturel, doit être complétée d'une information plus didactique et explicative sur la valeur et la sensibilité des milieux naturels forestiers, les menaces écologiques et les effets en chaînes des comportements négligents (abandon de déchets), à travers la réalisation de panneaux d'information portant sur des éléments concrets et visibles du milieu. D'autre part, la priorité est à la formation de formateurs, dans le but de constituer un réseau de compétences de terrain susceptible de dispenser une information active en direction des usagers. Les actions d'information seront complétées, le cas échéant, d'actions de prévention et de police.**

**Dans la mesure où l'objectif est l'éducation de tous les publics à la conservation des forêts, les efforts d'éducation en dehors des milieux naturels sont d'une importance fondamentale. Le contexte réunionnais d'écosystèmes forestiers uniques au monde, diversifiés et encore préservés, conjugué à un fort besoin social d'espaces de loisirs et à une démographie vigoureuse, indique combien la compréhension et le respect des milieux naturels sont un enjeu de société et il justifie l'élaboration, en partenariat avec le Rectorat, de programmes de formations en direction des publics scolaires.**

# La gestion des forêts cultivées

## Principes généraux de sylviculture

L'objectif sous-tendu dans ce chapitre est l'amélioration qualitative de la gestion des forêts cultivées, en vue de la production d'un bois d'œuvre de qualité élevée et d'un plus grand respect de la diversité biologique et des processus naturels de croissance et de renouvellement de la forêt.

L'amélioration de la gestion des forêts cultivées est conditionnée par l'amélioration de la connaissance du comportement des essences, des divers modes de traitement et de leurs effets sur l'écosystème. C'est pourquoi la priorité pour la gestion des forêts cultivées est d'une part l'évaluation de l'effet des opérations de sylviculture et d'exploitation sur la croissance des essences et sur la diversité biologique du milieu, et d'autre part la recherche expérimentale de nouveaux modes de traitement. Cela passe par l'élaboration d'un réseau de placettes expérimentales en milieu cultivé et indigène, accompagné d'un protocole rigoureux d'interventions et de mesures. En effet, dans une société en mutation rapide et permanente, il importe de développer des modes de gestion adaptables et de garder des solutions d'avenir.

Afin de limiter les risques d'émergence de nouveaux phénomènes d'invasion biologique et en vue de satisfaire l'objectif de qualité, la primauté sur le long terme est d'orienter la sylviculture vers la production d'essences indigènes pour un bois d'œuvre à forte valeur ajoutée. Les opérations sylvicoles privilégieront le mode de régénération naturelle en respectant la composition en essences de ladite régénération, elles limiteront les ouvertures en forêt à des surfaces modestes, elles favoriseront le développement de la diversité biologique et des espèces indigènes, et elles laisseront sur pied quelques arbres remarquables. Enfin, il est retenu que la recherche de nouveaux espaces de gestion sylvicole se fasse dans les zones de végétation secondaire.

## Les peuplements de cryptoméria

Conformément au cadre stratégique retenu d'orienter la sylviculture à la Réunion, lorsque les conditions de croissance le permettent, vers la production de bois d'œuvre à forte valeur ajoutée\*, la conversion des peuplements de cryptoméria en peuplement de tamarin ou de bois de couleurs est envisagée sur les stations mésothermes les plus fertiles. Des considérations paysagères pourront également peser sur les choix de conversion.

Le maintien de la sylviculture des peuplements de cryptoméria sur les autres stations sera accompagné d'objectifs d'accroissement de la diversité biologique et de limitation de la taille des surfaces d'exploitation. Milieux très peu sensibles aux incendies et aux invasions biologiques, ces peuplements de cryptoméria continueront à jouer un important rôle dans l'accueil du public.

\* voir les orientations relatives à la partie « développement stratégique des entreprises de la filière bois ».



## Les peuplements de tamarin

L'équilibre d'aménagement de la tamarinaie est à rechercher entre l'impératif de conserver une formation végétale unique au monde, la nécessité de lutter contre les invasions biologiques qui bloquent toute possibilité de régénération et de maintien de la formation et le souci de garder une ébénisterie de tamarin à valeur traditionnelle et culturelle.

La réponse à cet équilibre devrait être atteinte en posant comme règle de ne pas effectuer de prélèvement dans les milieux non perturbés et en fixant pour les parcelles les plus dégradées un objectif de restauration de la formation de tamarinaie, à travers des actions de lutte contre les espèces envahissantes et de régénération.

Les opérations sylvicoles veilleront particulièrement à maintenir les bouquets naturels de bois de couleurs et de fougères arborescentes. L'installation de placettes expérimentales cherchera à optimiser la réussite de la régénération dans des situations contrastées (après incendie, en milieux dégradés par les invasions biologiques), à allonger la durée de révolution afin de favoriser le développement du cortège d'espèces épiphytes compagnes du tamarin, à définir des modes de traitement et d'exploitation plus respectueux du milieu.

## Les plantations de bois de couleur et de feuillus exotiques

Pour les plantations de bois de couleur à objectif de production, l'objectif retenu est la diversification des essences utilisées et l'augmentation de la diversité biologique. A proximité directe des milieux naturels indigènes, il convient de constituer une zone tampon où l'on cherchera à reconstituer, autant que faire se peut, la forêt de bois de couleur. Les placettes expérimentales en forêt mégatherme hygrophile (principalement le massif de la Coloraie du Volcan) seront installées en milieu naturel indigène et dans les zones de plantation et elles chercheront à étudier et suivre l'évolution de la diversité biologique, ainsi qu'à recueillir les résultats des programmes de reconstitution.

Pour les plantations de feuillus exotiques, le risque de naturalisation, voire d'invasion après un temps de latence, constitue le souci principal et justifie l'application d'un principe de prévention des phénomènes invasifs. C'est pourquoi les objectifs retenus sont de continuer à suivre expérimentalement les plantations déjà constituées, d'accorder la primauté dans le choix des essences de boisement à des espèces indigènes ou à des espèces exotiques maîtrisées, et de convertir les plantations si un risque élevé d'invasion est avéré.

## La desserte forestière

**Etant donné le contexte socio-économique très évolutif de la Réunion, on veillera à maintenir des options d'avenir dans les décisions d'aujourd'hui relatives aux équipements des forêts. Le respect d'un principe de prévention exige que la réponse pour la création d'une nouvelle desserte soit arrêtée après une étude d'impact, évaluant ses effets en terme de fréquentation touristique du public, de risques d'invasion biologique, de rentabilité économique et d'insertion paysagère. Dans les milieux de végétation primaire, le principe retenu est de ne pas étendre le réseau routier.**

# Les indicateurs de suivi des critères de gestion durable des forêts à la Réunion

Ce chapitre constitue le plan régional de respect et de suivi des critères de gestion durable des forêts réunionnaises, dans la continuité de la déclaration de principes forestiers adoptée par la CNUED (Rio de Janeiro, 1992)\* et de l'adoption des six critères de gestion durable des forêts en Europe (Helsinki, 1993 et Lisbonne, 1998). Il propose une déclinaison de chacun de ces critères à la lumière d'une batterie d'indicateurs, scientifiquement pertinents et techniquement mesurables, destinés à estimer quantitativement et/ou qualitativement l'état des écosystèmes forestiers et leur gestion, et à les suivre dans le temps. En d'autres termes, l'objectif d'une telle liste est l'élaboration d'un véritable tableau de bord des forêts à la Réunion.\*

La liste d'indicateurs qui suit cherche à préciser les valeurs à mesurer pour chaque critère, mais elle n'indique pas les modalités de mesure de ces valeurs. Ces modalités devront être rigoureusement définies dès la validation des Orientations Régionales Forestières, avant d'initier une première mesure de la liste d'indicateurs. Un pas de temps de cinq ans entre deux mesures de la liste d'indicateurs est retenu.

## **Premier critère : « Conservation et amélioration appropriée des ressources forestières et de leur contribution aux cycles mondiaux du carbone »**

*Indicateurs de mesure de la place occupée par la forêt :*

- 1a : surface forestière totale,
- 1b : répartition altitudinale de la surface forestière de l'île (selon des tranches d'altitude de 300 mètres)

*Indicateurs de mesure de la place occupée par chaque grande formation forestière :*

- 1c : surface des forêts primaires de la série mégatherme semi-xérophile (série de Cadet),
- 1d : surface des forêts primaires de la série mégatherme hygrophile (série de Cadet),
- 1e : surface des forêts primaires de la série mésotherme hygrophile (série de Cadet),
- 1f : surface des forêts primaires de la série microtherme d'altitude (série de Cadet),
- 1g : surface des forêts secondaires de l'île (en distinguant les friches et formations secondaires dominées par les espèces exotiques, les forêts indigènes cultivées, les plantations en essences indigènes, les plantations en cryptomérida, en filaos, en camphrier et en autres essences exotiques)

*Indicateurs de mesure des caractéristiques des forêts cultivées*

- 1h : répartition surfacique par classe d'âge des peuplements cultivés en cryptomérida, tamarin, bois de couleur et feuillus exotiques,
- 1i : répartition surfacique des peuplements cultivés selon le mode de traitement (futaie régulière, futaie irrégulière, taillis)

*Indicateurs de mesure de l'effort d'aménagement et d'équipement des forêts :*

- 1j : surface des forêts dotées d'un aménagement approuvé (pour les forêts soumises),
- 1k : surface des forêts dotées d'un plan simple de gestion (pour les forêts privées),
- 1l : linéaire de la desserte forestière\*, en distinguant les forêts cultivées, les forêts non cultivées et les forêts primaires, ainsi que la nature de la desserte (route revêtue, route empierrée, route en terrain naturel)

---

\* « Déclaration de principes, non juridiquement contraignants mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts ».

\* On rappellera que pour être retenu, un indicateur doit remplir deux conditions nécessaires : il doit être scientifiquement pertinent et techniquement mesurable. Dans le contexte réunionnais, la condition du « techniquement mesurable » limite souvent la liste des indicateurs retenus, en raison notamment de l'absence de travaux de l'Inventaire Forestier National (IFN) dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer.

\* l'unité retenue est le mètre/hectare.

*Indicateur de mesure de la propriété forestière :*

- 1m : surface forestière par statut de propriété (forêt privée, forêt domaniale, forêt départemento-domaniale, forêt départementale, forêt régionale, forêt communale, forêt d'établissements publics)

## **Deuxième critère : « Maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers »**

*Indicateurs de mesure des perturbations en forêt (par grande formation forestière) :*

- 2a : surface concernée par les phénomènes d'invasion biologique, pour chaque espèce exotique envahissante,
- 2b : surface annuelle moyenne parcourue par le feu et nombre de feux,
- 2c : surface annuelle moyenne ayant subi des chablis et coups de vent,
- 2d : surface annuelle moyenne concernée par d'autres agents pathogènes (insectes, champignons...),

*Indicateurs de mesure des efforts de lutte contre les phénomènes d'invasion biologique (par grande formation forestière) :*

- 2e : surface annuelle moyenne traitée pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (en distinguant le type de lutte),
- 2f : investissement annuel moyen dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes,
- 2g : surface annuelle moyenne concernée par les travaux de reconstitution des écosystèmes naturels,
- 2h : investissement annuel moyen dans les travaux de reconstitution des écosystèmes naturels,

*Indicateurs de suivi des espèces envahissantes :*

- 2i : liste des espèces exotiques envahissantes,
- 2j : liste des espèces exotiques potentiellement envahissantes

## **Troisième critère : « Maintien et encouragement des fonctions de production en forêt »**

*Indicateurs de mesure de l'équilibre entre le prélèvement et l'accroissement biologique :*

- 3a : production biologique de bois\*, par type de peuplement cultivé (cryptoméria, tamarinaie, bois de couleur et plantations de feuillus exotiques) ;
- 3b : prélèvement de bois\*, par type de peuplement cultivé (cryptoméria, tamarinaie, plantations de bois de couleur et plantations de feuillus exotiques) ;
- 3c : prélèvement en autres produits de la forêt

*Indicateurs de mesure de l'effort de production et de première transformation du bois :*

- 3d : exploitation annuelle moyenne de bois,
- 3e : investissement annuel moyen en travaux de sylviculture,
- 3f : production annuelle moyenne de sciage<sup>▼</sup>,
- 3g : rendement matière annuel moyen du sciage

## **Quatrième critère : « Maintien, conservation et amélioration appropriée de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers »**

*Indicateurs de mesure de la diversité biologique spécifique et de son état de conservation à l'échelle de l'île :*

- 4a : liste des espèces végétales et animales forestières indigènes, dont endémiques,
- 4b : liste des espèces végétales et animales forestières exotiques,
- 4c : liste des espèces exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes,

---

\* l'unité retenue est le m<sup>3</sup>/ha/an.

▼ l'unité retenue est le m<sup>3</sup> de sciage/ha/an.

- 4d : taux d'endémicité de la flore et de la faune forestières réunionnaises,
- 4e : liste des espèces rares ou menacées de la flore et de la faune forestières réunionnaises,
- 4f : liste des espèces protégées de la flore et de la faune forestières réunionnaises,
- 4g : surfaces occupées par les espèces végétales et animales forestières indigènes, dont endémiques,
- 4h : surfaces occupées par les espèces végétales et animales forestières exotiques,
- 4i : surfaces occupées par les espèces exotiques envahissantes

*Indicateurs de mesure de la diversité biologique spécifique et de son état de conservation à l'échelle de chaque grande formation forestière primaire et secondaire :*

- 4j : liste des espèces végétales et animales forestières indigènes (dont endémiques) pour chaque grande formation forestière primaire et secondaire<sup>♦</sup>,
- 4k : liste des espèces végétales et animales forestières exotiques pour chaque grande formation forestière primaire et secondaire<sup>♦</sup>,
- 4l : liste des espèces exotiques envahissantes pour chaque grande formation forestière primaire et secondaire<sup>♦</sup>,
- 4m : taux d'endémicité de la flore et de la faune forestières réunionnaises,
- 4n : surfaces occupées par les espèces végétales et animales forestières indigènes (dont endémiques) pour chaque grande formation forestière primaire et secondaire<sup>♦</sup>,
- 4o : surfaces occupées par les espèces végétales et animales forestières exotiques pour chaque grande formation forestière primaire et secondaire<sup>♦</sup>,
- 4p : surfaces occupées par les espèces exotiques envahissantes pour chaque grande formation forestière primaire et secondaire<sup>♦</sup>

*Indicateurs de mesure de la diversité biologique en terme d'habitats et de ressources génétiques :*

- 4q : surface de chaque grande formation forestière primaire et secondaire,
- 4r : estimation de l'effectif des populations d'espèces d'oiseaux forestières indigènes,
- 4s\* : répartition de chaque grande formation forestière primaire et secondaire en unités de végétation homogène (nombre d'unités de végétation homogène par classe de surface prédéfinie<sup>\*</sup>, et surface correspondante),
- 4t<sup>^</sup> : pour chaque grande formation forestière primaire et secondaire, distance moyenne entre deux unités de végétation homogène

*Indicateurs de mesure de l'effort de protection et de conservation des forêts :*

- 4u : part de la surface de chaque grande formation forestière concernée par des mesures de protection particulières (en distinguant la nature de la mesure)

## **Cinquième critère : « Maintien et amélioration appropriée des fonctions de protection dans la gestion des forêts (vis-à-vis du sol et de l'eau) »**

*Indicateurs de mesure du rôle de protection physique des sols :*

- 5a : par classe de pente, répartition surfacique de la couverture des sols à la Réunion, selon qu'ils sont couverts d'une végétation boisée, d'une végétation non boisée non cultivée, d'une végétation non boisée cultivée (en distinguant le type de culture), ou découverts,
- 5b : surface à objectif spécifique de protection physique des sols dans les séries d'aménagement des forêts du domaine soumis,
- 5c : surface des plantations à objectif spécifique de protection physique des sols,
- 5d : répartition surfacique par classe d'âge des plantations à objectif spécifique de protection physique des sols,
- 5e : surface des réalisations de terrassement ou de fascinage en forêt

*Indicateur de mesure du rôle de protection vis-à-vis de l'eau :*

---

♦ Indicateur établi à partir des résultats d'inventaires floristiques issus du réseau de placettes expérimentales.

\* Il s'agit d'un indicateur d'homogénéité des formations forestières.

\* On pourra prendre les classes de surfaces suivantes : 0-10 ha, 10-25 ha, 25-100 ha, 100-500 ha, 500-1000 ha, > 1000 ha.

^ Il s'agit d'un indicateur de fragmentation du couvert forestier.

- 5f : répartition surfacique de la couverture des sols des principaux bassins versants de l'île, selon qu'ils sont couverts d'une végétation boisée, d'une végétation non boisée non cultivée, d'une végétation non boisée cultivée (en distinguant le type de culture), ou découverts

## **Sixième critère : « Maintien d'autres bénéfiques et conditions socio-économiques »**

### *Indicateurs de mesure du rôle d'accueil du public des forêts :*

- 6a : fréquentation effective du public en forêt, en distinguant le type de public (à partir de comptages réalisés sur les infrastructures de récréation à proximité des routes, sur les sites paysagers équipés à proximité des routes, sur les sentiers de randonnée, sur les sentiers d'interprétation, dans les gîtes de montagne),
- 6b : nombre de sites d'accueil du public en forêt et capacité d'accueil correspondante,
- 6c : investissement annuel moyen dans la création et l'entretien des sites d'accueil du public en forêt

### *Indicateurs de mesure de l'impact économique des activités liées à la forêt et à la filière bois :*

- 6d : emploi direct dans la recherche forestière (en distinguant fondamentale et appliquée), dans la gestion forestière (en distinguant protection, accueil du public et production), dans l'exploitation, la première transformation et la seconde transformation du bois produit localement,
- 6e : investissement annuel moyen dans la recherche forestière, les efforts de protection et de conservation ; chiffre d'affaire moyen du tourisme en forêt, de la sylviculture, de l'exploitation, de la première et de la seconde transformation du bois produit localement

### *Indicateur de mesure de l'effort de diffusion :*

- 6f : bibliographie des publications sur la forêt et la filière bois

**Le développement  
stratégique des  
entreprises  
locales de  
transformation du  
bois**

# Résumé des principaux objectifs pour le développement des entreprises de la filière bois réunionnaise

Les caractéristiques d'un marché local du bois à l'importance économique régionale mais morcelé en de multiples unités artisanales de petite taille exigent de confier les moyens et les missions de développement de la filière à un niveau d'organisation et de représentativité suffisant, tel que les organismes interprofessionnels et institutionnels. Ces caractéristiques soulignent également la place fondamentale occupée dans la filière bois réunionnaise par les maillons d'interface et de regroupement, dont les orientations de la présente partie veillent à assurer le renforcement ou l'émergence.

En ce qui concerne le premier maillon de la filière, l'objectif est d'assurer la qualité et la régularité de l'approvisionnement des entreprises de transformation. La qualité passe par le développement des activités de séchage et de traitement des bois importés et par la production locale de bois d'œuvre à forte valeur ajoutée. La régularité passe par le développement des contrats d'approvisionnement entre détenteurs de la ressource et transformateurs. Le relèvement du tarif d'octroi de mer sur les importations de menuiseries en bois se justifie par un même traitement concurrentiel entre productions locales et importations au sein de toutes les filières de transformation sur l'île.

L'objectif impérieux pour le maillon de la transformation est l'accélération de la démarche qualité auprès des artisans, en vue d'augmenter la rentabilité de leur activité, d'apporter des garanties supplémentaires à leurs produits et d'accroître la stabilité et la qualité de vie au sein de leur entreprise. La démarche qualité sera couplée à une démarche de reconnaissance du produit à travers la labellisation, avec un objectif de cinquante artisans agréés qualité en quinze ans. L'effort porte également sur la mise en place d'un système de reconnaissance des spécificités climatiques et biotiques réunionnaises, en vue de faire la distinction entre produits adaptés et produits non adaptés à ces spécificités : cela passe par l'élaboration de normes adaptés à la Réunion pour chacun des critères spécifiques puis par la reconnaissance de ces normes auprès des prescripteurs.

Le développement du maillon de la commercialisation est axé sur la création d'une structure d'interface de regroupement de l'offre des productions locales en un lieu permanent d'exposition et de vente. L'objectif est de fédérer une centaine d'artisans en quinze ans et de faire la promotion des produits en bois réunionnais en se positionnant sur la différenciation, la qualité et le facteur culturel des productions locales.

L'évolution du maillon de la formation est retenue en vue d'une plus grande harmonisation de la taille des filières de formation entre menuiserie, ameublement et construction avec les besoins et l'évolution tendancielle des marchés du bois sur l'île.



**Enfin, conscients des enjeux de déforestation des forêts tropicales et soucieux que le positionnement de la Réunion en faveur de la conservation de ses milieux naturels forestiers indigènes ne reporte pas le problème sur l'exploitation d'autres forêts indigènes tropicales, les acteurs des milieux naturels et de la filière bois se prononcent pour l'instauration d'un système de traçabilité des produits en bois importés à la Réunion et souhaitent prendre une part active, à travers les activités de coopération, dans la mise en place d'un système de certification internationale de la gestion des forêts tropicales.**

# **Introduction : éléments contextuels sur les entreprises du bois à la Réunion**

**L'objectif, constamment sous-tendu dans ce chapitre, est l'amélioration de la capacité concurrentielle des entreprises locales de transformation du bois, dans le but de renforcer leur poids économique, social et culturel et de favoriser leur cohésion.**

## **L'approvisionnement en bois des entreprises de la filière**

### **La ressource produite localement \***

**Etant donné les contraintes de production et d'exploitation du bois à la Réunion par rapport à la plupart des provenances d'importations (coût élevé de la main d'œuvre, ampleur des investissements nécessaires en sylviculture, desserte et mobilisation), il est retenu d'orienter la sylviculture vers la production de bois d'œuvre à forte valeur ajoutée.**

**Le choix se portera prioritairement sur des essences nobles indigènes, d'une part en raison de l'enjeu majeur de lutte contre le risque d'invasion biologique sur l'île, et d'autre part dans le but de positionner la production locale par rapport aux importations sous l'angle de la spécificité et de la valeur patrimoniale.**

**Par conséquent, sur les massifs déjà équipés et cultivés en vue de la production, dans la mesure où les conditions de croissance le permettent, il est envisagé de tendre progressivement vers la production d'essences nobles indigènes à forte valeur ajoutée.**

---

\* On pourra se référer utilement ici aux orientations formulées dans les chapitres « principes de gestion des forêts réunionnaises » et « opportunités et modalités de développement de la forêt privée ».

## La ressource semi-finie importée

La régularité et la qualité de l'approvisionnement en bois des entreprises de transformation sont des conditions premières au développement de la filière bois réunionnaise.

La régularité de l'approvisionnement participe à la maîtrise des stocks et des délais pour l'entreprise artisanale. Pour ce faire, l'effort de regroupement des artisans de la filière autour des structures de distribution doit être poursuivi et élargi. Cela passe par le renforcement du rôle essentiel de structure d'interface et de maillon fédérateur joué par Fibres Coopérative. Cela passe également par le développement de contrats d'approvisionnement entre détenteurs de la ressource et transformateurs locaux.

La qualité de l'approvisionnement sera recherchée en encourageant à un niveau élevé la fonction de service des importateurs/distributeurs, à savoir le séchage et le traitement des bois.

## L'octroi de mer

La situation précaire de la filière locale des menuiseries en bois nécessite l'adoption conjuguée de mesures de court terme et de moyen terme.

A cet égard, le relèvement du taux d'octroi de mer pour les importations d'ouvrages de menuiserie en bois constitue une stratégie défensive appropriée et il se justifie au titre d'une même application différentielle du tarif d'octroi de mer entre produits semi-finis et produits finis au sein de toutes les filières de transformation sur l'île (c'est-à-dire un traitement concurrentiel égal entre toutes les filières locales de transformation).

Cependant, l'alignement de l'octroi de mer pour les importations de menuiserie en bois n'est qu'une solution de court terme. En outre, étant donné le processus complexe de révision du tarif d'octroi de mer où la décision finale est du ressort européen après une première délibération régionale, la demande de relèvement ne doit pas occulter ou freiner les efforts prioritaires de la filière locale des menuiseries en bois sur le moyen terme : positionnement stratégique commercial en privilégiant la diversification par rapport à la standardisation, adaptation des productions locales aux spécificités climatiques et biotiques réunionnaises.

# **L'activité de transformation au sein des entreprises artisanales**

## **L'effort de qualité**

**La poursuite, l'accélération et l'extension de l'effort de qualité constituent le principal enjeu stratégique de développement de la filière bois réunionnaise. La démarche qualité participe en effet à l'impérieuse nécessité d'amélioration intrinsèque des entreprises artisanales, aussi bien du point de vue des gains de productivité et de rentabilité, que de la maîtrise de la production et des garanties du produit, de la stabilité de l'entreprise, de l'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie.**

**Pour cela, il s'agit de passer à une vitesse supérieure. Ce saut qualitatif de la filière bois est un investissement sur le moyen et le long terme, dont la réussite est conditionnée par le soutien financier des collectivités, technique et humain des organismes interprofessionnels et de la Chambre de métiers. Il s'agit également d'accroître le travail de formation continue. Afin de tirer profit de l'effet d'entraînement des entreprises déjà agréées, de susciter l'appropriation des modalités de la démarche qualité par les acteurs de la filière et de communiquer sur les effets bénéfiques de celle-ci, les organismes interprofessionnels doivent jouer un rôle moteur et être encouragés en ce sens.**

**L'action d'amélioration de la qualité des produits et des services artisanaux sera doublée d'une action de reconnaissance auprès des clients à travers un label.**

**Dans ces conditions, un objectif de 50 entreprises artisanales agréées qualité au sein de la filière bois est fixé à l'échelle des quinze prochaines années.**

## L'effort de reconnaissance

L'effort de reconnaissance, qui s'inscrit dans le prolongement naturel de l'effort de qualité, est à mener selon deux axes.

D'une part, une reconnaissance sur le court terme de l'effort de qualité à travers le développement d'un label. Les organismes interprofessionnels et institutionnels, ainsi que les collectivités, veilleront à ce que la labellisation, en tant qu'étape ultime de validation d'une démarche qualité, respecte le même rythme et poursuive le même objectif que l'effort de qualité. La communication autour du label, en plus du label lui-même, conditionne fortement la réussite de l'effort de reconnaissance de la qualité : elle doit mettre l'accent sur la promotion d'un produit pays de qualité adapté aux spécificités et aux besoins locaux et elle doit permettre au consommateur d'identifier rapidement le positionnement de la production locale par rapport aux produits finis importés. La labellisation pourra à terme traduire des exigences supplémentaires sur les produits et évoluer vers l'attribution d'un véritable label ou marque collective de certification.

D'autre part, pour les ouvrages de construction et surtout de menuiserie, il convient de faire reconnaître sur le moyen terme l'existence de facteurs réunionnais climatiques et biotiques spécifiques. Ces facteurs concernent les notions de vent cyclonique, de circulation de l'air, de variations hygrométriques, de température et d'agents biotiques tels que les termites. Cet effort de reconnaissance est dirigé vers les prescripteurs, assureurs, professionnels et les responsables chargés de l'évolution des cahiers des charges des commandes publiques. Il passe par un effort simultané de développement, en relation avec le CTBA (Centre Technique du Bois et de l'Ameublement), de référentiels et de normes adaptés à la Réunion pour ces facteurs. Il signifie également pour l'artisan un effort de connaissance supplémentaire de son produit et il participe en ce sens à alimenter la démarche qualité. Il s'accompagne enfin d'un effort de certification des produits locaux, afin de garantir leur réaction aux facteurs climatiques et biotiques. La réussite de ce travail de reconnaissance est conditionnée par l'établissement rapide de référentiels fournissant des exigences précises de réaction par rapport aux facteurs locaux spécifiques, afin d'alimenter le dialogue avec les prescripteurs sur des bases objectives. C'est ainsi que la prise en considération de référentiels sera susceptible de permettre aux menuiseries locales de s'adapter plus aisément que les importations souvent standardisées et de réaliser un gain concurrentiel décisif.

## **L'effort de regroupement**

**L'amélioration de la capacité concurrentielle de la filière passe également par le regroupement des transformateurs locaux. L'objectif est d'accéder plus largement à certains marchés, dont les marchés publics, de garantir des délais de production plus courts que les délais de commande des produits importés et de démontrer, au-delà d'un savoir faire souvent reconnu, un pouvoir faire à reconnaître.**

# Stratégie commerciale et vente des produits en bois

## Connaissance du marché et positionnement des productions locales

**Devant la menace concurrentielle des importations, la filière bois réunionnaise doit clarifier le positionnement commercial de ses produits.**

**La filière ameublement jouit à la Réunion de l'opportunité d'une niche commerciale haut de gamme qui intègre le facteur culturel et affectif du mobilier créole. Il convient de maintenir la part de marché de ce segment en développant, par rapport aux importations, les atouts de la différenciation et de la création. En outre, l'objectif de consolidation des parts actuelles de marché doit s'accompagner d'une stratégie offensive prioritairement tournée vers le marché d'agencement d'hôtellerie, dont la pénétration nécessite la création d'une tendance réunionnaise à partir d'un mobilier en série personnalisé. Enfin, le marché du mobilier moyenne gamme doit être plus précisément identifié en vue d'un développement adapté de la production locale.**

**La filière locale des menuiseries en bois n'est pas concurrentielle des importations bas de gamme standardisées. Elle doit maintenant s'appliquer à explorer le segment des produits mixtes entre menuiserie traditionnelle et prêt à poser, à faire reconnaître des produits adaptés aux spécificités climatiques de la Réunion, tels que les menuiseries ventilées. Il s'agit d'une stratégie de diversification et de spécification face aux importations.**

**Afin d'accompagner durablement le rythme de développement soutenu du bois bâtiment, les efforts viseront à renforcer la part des deux segments porteurs que sont l'habillage intérieur (parquet, lambris...) et la maison ossature bois.**

## **Communication et professionnalisation de la vente**

**La création d'une structure d'interface de vente entre le transformateur et le consommateur, dont l'absence actuelle constitue le véritable chaînon manquant de la filière bois réunionnaise, représente un enjeu de développement prioritaire. L'objectif pour les quinze prochaines années est de regrouper une centaine d'artisans au sein d'une structure permanente d'exposition et de vente, d'une capacité comparable à celle des grands distributeurs.**

**A cet égard, le rôle de l'interprofession, en tant qu'initiateur du projet et fédérateur des artisans, est de faire la démonstration de la capacité des acteurs de la filière à se prendre en charge. L'engagement des institutions et des collectivités doit être retenu dans les termes d'une impulsion stratégique et exceptionnelle à fournir à l'échelle de l'ensemble de la filière, en vue d'une organisation supplémentaire et durable de ladite filière.**

**En pratique, la structure de commercialisation pourra être conçue entre acteurs locaux de la filière bois ou en relation avec les importateurs/distributeurs. Le principal souci, dans le choix et jusque dans le fonctionnement de cette surface de commercialisation, est de maintenir une image différenciée, spécifique et culturelle dans la vente des productions locales par rapport aux importations.**



# **Organisation et structuration des acteurs de la filière bois**

**Afin d'acquérir une plus grande reconnaissance auprès des institutions, des prescripteurs et des partenaires bancaires, de peser davantage dans les choix politiques engageant son avenir et de mener à bien les actions de développement majeures décrites précédemment, la filière bois réunionnaise doit faire davantage la démonstration de sa cohésion à travers une interprofession représentative. Pour ce faire, poursuivant l'objectif premier d'appropriation des enjeux de la filière par les acteurs eux-mêmes, il importera d'accorder à l'association « Interbois Réunion » les moyens d'une étape supplémentaire de son récent développement, afin qu'elle porte les projets susmentionnés de regroupement et que ses adhérents représentent dans les quinze prochaines années la très grande majorité des entreprises artisanales du bois.**

**En outre, pour certaines questions stratégiques, la satisfaction des intérêts particuliers des artisans est conditionnée par la recherche d'une solution collective entre tous les acteurs (producteurs, transformateurs, importateurs et distributeurs). La continuité de ce nécessaire dialogue, instauré par les Orientations Régionales Forestières, pourra être assurée par la création d'un comité de filière élargi à l'ensemble des acteurs de la filière bois.**

# La formation aux métiers du bois

L'évolution de la formation dans le secteur des métiers du bois est retenue dans des termes essentiellement qualitatifs plus que quantitatifs, et elle reflète l'utilité d'un dialogue rapproché entre la formation et la profession.

Le bois bâtiment (construction et habillage intérieur) représente un gisement d'emplois qualifiés important et durable qui nécessite en premier lieu la consolidation du récent pôle technologique dans la construction à la Rivière Saint-Louis. En particulier, les difficultés de recrutement au sein de ce pôle émergeant appellent, auprès des élèves, des efforts accrus de médiatisation et de communication sur les opportunités du bois bâtiment à la Réunion et sur l'image du bois comme matériau noble et technologique.

Par ailleurs, il convient de rééquilibrer la formation aux métiers du bois dans le sens d'une plus grande harmonisation des filières avec la réalité et la tendance du marché de la transformation du bois sur l'île. C'est pourquoi, dans un second temps, les programmes prévisionnels d'investissement, qui sont l'outil régional de planification de la formation par secteur socioprofessionnel, intégreront un volet de restructuration de certaines formations dans la menuiserie vers des formations de niveau équivalent dans le bois bâtiment voire le bois ameublement.

Enfin, la réussite de la consolidation du pôle technologique de la Rivière Saint-Louis permettra d'envisager la faisabilité d'un second pôle technologique du bois à la Réunion.

Le saut qualitatif recherché dans la formation doit également bénéficier directement aux professionnels de la filière à travers le renforcement des programmes de formation continue et en apprentissage, et l'élaboration d'une convention (à l'initiative de la Chambre de Métiers et de l'Interprofession) avec des établissements métropolitains pour la venue régulière d'élèves techniciens et ingénieurs stagiaires au sein d'entreprises réunionnaises.

**Opportunités et  
modalités de  
développement de la  
forêt privée**

# Résumé des principaux objectifs de développement de la forêt privée réunionnaise

Dans le contexte de vastes surfaces forestières privées encore peu valorisées et largement méconnues, l'enjeu premier est le renforcement de la structuration des propriétaires autour du nouveau syndicat\* et l'amélioration de la connaissance de la propriété forestière privée, dans le prolongement du travail d'élaboration des Orientations Régionales Forestières et à travers l'étude de définition des vocations de la végétation des mi pentes de l'île.

La stratégie de développement de la forêt privée s'articule autour de trois principaux axes.

D'une part, il convient de répondre à la volonté des propriétaires de conserver leur patrimoine, et de les encourager en ce sens.

D'autre part, il s'agit de favoriser le développement forestier privé, par la création d'aires d'accueil du public et par l'émergence d'une foresterie privée productrice de bois d'œuvre, contribuant à la diversification des activités et des revenus en zone rurale des Hauts. L'adoption d'une attitude pragmatique conduit pour les quinze prochaines années à concentrer les efforts de développement sur des projets forestiers aux meilleures garanties de succès, à l'échelle de quelques centaines d'hectares sur des terrains situés dans la zone des mi pentes ou dans les zones de pâturage des Hauts (sylvopastoralisme). Les conditions de réussite seront recherchées en accompagnant à un niveau exceptionnel la réalisation des projets forestiers, par un travail de conseil et de formation auprès des propriétaires, par l'élaboration d'un plan de gestion reconnue d'intérêt général, par l'amélioration de la qualité et des garanties des plants produits en pépinière, par l'expérimentation d'itinéraires techniques de conduite sylvicole et par la mise en place d'un régime d'aide incitatif dont le but ultime est l'appropriation par le propriétaire du projet forestier. La primauté dans le choix des essences sera accordée à des espèces indigènes ou à des espèces exotiques maîtrisées.

Enfin, l'existence de vastes boisements d'*Acacia mearnsii* dans les Hauts de l'ouest et du sud est une opportunité pour combiner de façon intelligente une valorisation énergétique de cette ressource déjà disponible (sous la forme de chauffage à l'échelle du micro territoire dans les Hauts), avec une forme de lutte contre cette espèce envahissante.

---

\* Le 23 juin 2001 a été créé en assemblée constitutive le Syndicat de Propriétaires Forestiers et Sylviculteurs de la Réunion (SPFSRun), affilié à la Fédération Nationale des Syndicats de Propriétaires Forestiers Sylviculteurs (FNSPFS).

# **Eléments de contexte sur la forêt privée à la Réunion**

**La forêt privée à la Réunion couvre une vaste surface totale, la caractérisation de sa végétation et de sa propriété reste largement méconnue, et elle est faiblement organisée et aménagée, au point que les zones privées boisées et de friches des mi-pentes constituent le chaînon manquant de l'aménagement du territoire de l'île.**

**Comme première étape à son développement, la forêt privée doit impérativement se renforcer autour de son nouveau syndicat de propriétaires forestiers, afin de constituer un interlocuteur représentatif auprès des collectivités et des services de l'Etat. Une meilleure connaissance de la propriété, de la végétation et du milieu des zones boisées privées doivent permettre de cibler plus précisément les zones prioritaires qui pourront concentrer les efforts d'incitation au développement forestier.**

**Ces recommandations constituent les conditions premières à l'émergence d'une foresterie privée susceptible de relayer de façon significative la production locale de bois.**

# Quelles zones de développement forestier en terrain privé ?

L'ampleur des surfaces boisées privées, leur méconnaissance tant du point de vue de la végétation que de la propriété et du propriétaire, le risque de conflits d'usage des zones non valorisées (entre potentiel agricole, forestier et formation naturelle à préserver) et le très faible développement de la foresterie privée à la Réunion nécessitent dans un premier temps l'adoption d'une attitude pragmatique pour le choix des surfaces où favoriser le développement forestier privé. Il est important de bien respecter toutes les étapes de ce développement ; c'est pourquoi l'objectif à moyen terme n'est pas de constituer une foresterie privée de grande envergure mais de favoriser au mieux sa réussite, en concentrant les efforts de développement à l'échelle de quelques centaines d'hectares, autour de projets qui présentent des garanties maximales de succès (motivation et implication du propriétaire, connaissance du terrain et de ses potentialités, suivi technique et administratif dans le temps). Dans cette phase d'émergence de la forêt privée, on fonctionnera sur le mode rétroactif du retour d'expériences et on mettra sur l'effet d'entraînement.

Les projets de développement forestier seront menés soit sur les zones de pâturage dans les Hauts (sylvopastoralisme), soit au sein des zones boisées ou de friches en terrain privé. Pour ce dernier ensemble, la stratégie retenue repose sur la recherche de cohérence du zonage en intégrant le plus en amont de la réflexion les différentes formes possibles de valorisation (patrimoine écologique, développement agricole ou forestier, potentiel touristique) et sur la superposition d'un tamis de contraintes suffisamment fin\* pour cibler des surfaces aux meilleures garanties de réussite. En particulier, les zones de production forestière privée seront déterminées dans les milieux de végétation secondaire exotique, en dehors des zones de plus haute valeur écologique.

---

\* croisement de données écologiques, morphopédologiques, paysagères, de végétation, d'accessibilité, de pentes.

# Quelle production de bois en terrain privé ?

## Quel type de bois produire ?

La production de bois en forêt privée interviendra dans les milieux de végétation secondaire exotique et elle devra répondre à deux soucis principaux. Il s'agit d'une part de limiter les risques d'introduction d'espèces exotiques envahissantes et il convient d'autre part de résister à la concurrence des importations de bois bruts issues de pays aux coûts de production inférieurs à ceux de la Réunion.

Pour cela, la primauté dans le choix des essences sera accordée à des espèces indigènes ou à des espèces exotiques maîtrisées. Sur le marché, la production locale de bois pourra se positionner, soit de façon différenciée avec la recherche de bois d'œuvre indigène à forte valeur ajoutée, soit de façon adaptée avec la production à l'échelle du terroir de bois énergie pour le chauffage dans les Hauts\*. Enfin, dans le choix des essences, il conviendra d'adapter les exigences de rentabilité des propriétaires privés avec les différentes échelles de temps de la croissance forestière.

## Quel type de forêt ?

Trois opportunités pour la production de bois en forêt privée sont retenues.

Des peuplements forestiers en plein pourront être constitués à partir d'opérations d'enrichissement, d'amélioration ou de reboisement, afin d'être exploités. La priorité sera accordée à la constitution de peuplements mélangés d'espèces indigènes et au respect de l'état boisé existant.

La production de bois pourra être également assurée par des systèmes agroforestiers (réalisation de plantations d'arbres en zone de pâturage ou de culture), qui doivent leur pertinence dans le contexte réunionnais à leur rôle de protection des cultures, de lutte contre l'érosion, de brise-vent, de valorisation des ressources hydriques et de diversification des revenus du propriétaire.

Enfin, en vue de la production de bois énergie, la définition de zones de plantations à courte révolution pourra s'appuyer sur la présence actuelle de 5 500 ha de boisements d'*Acacia mearnsii*, spécifiquement constitués à des fins énergétiques à l'époque de la culture du géranium\*. Afin d'assurer le retour des éléments minéraux vers le sol et de maintenir la fertilité du milieu, l'exploitation des plantations de bois énergie devra laisser sur place les parties ligneuses de plus petites dimensions.

\* voir les orientations relatives au chapitre « les potentialités du bois énergie à la Réunion » (p.65).

## Comment produire ?

**Si les expérimentations forestières menées dans les années 90 ont permis de réaliser un guide de choix pour l'introduction d'espèces ligneuses, l'étape suivante d'élaboration d'itinéraires techniques sylvicoles pour la conduite de tels peuplements forestiers reste à accomplir au cours de la prochaine décennie.**

**Cela passe par la valorisation des expérimentations passées, qui constituent un échantillonnage de diverses situations et sur lesquelles il convient de continuer à travailler en recueillant des données sur la croissance, la qualité et le comportement social des essences et en testant différentes modalités sylvicoles d'éclaircies. Cela sous-entend également que les premiers projets forestiers en terrain privé garderont en partie un caractère d'expérimentation et qu'ils justifieront à ce titre des aides à un niveau élevé.**

**Enfin, la qualité des plants produits en pépinière doit être améliorée pour répondre aux normes et garanties usuelles, afin de créer à l'amont les conditions de réussite des plantations forestières privées.**

## Quel soutien financier et technique ?

**La phase actuelle d'émergence d'une foresterie privée conjuguée à la faible culture forestière au sein de la population réunionnaise demandent de mettre en place une politique d'incitation forte adaptée au long terme de la production forestière, et de déployer des aides et des moyens humains d'encadrement rapidement conséquents. Les tâches de l'encadrement technique comprennent la prospection, l'information, l'animation de terrain (conseil, vulgarisation, aide au projet, suivi des opérations), l'expérimentation sylvicole et le retour d'information. Le but ultime poursuivi est l'appropriation par le propriétaire du projet forestier.**

**On veillera à élaborer un régime d'aide financier souple, adapté à la spécificité de chaque situation, peu exigeant en suivi administratif, suffisamment incitatif pour motiver le propriétaire et suffisamment contraignant pour solliciter la participation de ce dernier à travers la réalisation d'une partie des travaux par sa propre main d'œuvre. On pourra utilement s'appuyer sur les possibilités offertes par les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) et la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles (TDENS).**



# Les potentialités du bois énergie à la Réunion

Le matériau bois représente une source d'énergie rapidement renouvelable, son pouvoir énergétique unitaire est élevé en comparaison des autres sources de biomasse et, d'après les expériences extérieures, ses coûts unitaires de production d'énergie sont faibles par rapport aux autres énergies renouvelables. Ainsi, en regard des enjeux réunionnais d'accroissement de l'indépendance énergétique, d'aménagement du territoire (zones des mi pentes), de valorisation des énergies renouvelables et de création d'emplois en zone rurale des Hauts, le bois énergie apparaît comme une solution pertinente, dont la réalisation au final devra toutefois résulter d'une comparaison précise de ses performances avec celles des autres sources d'énergie renouvelable.

Parmi les types de ressource potentiels du bois énergie à la Réunion, l'existence de plusieurs milliers d'hectares en *Acacia mearnsii*, ressource ligneuse spécifiquement constituée à des fins énergétiques, sans valorisation actuelle et située pour partie à proximité des bourgs des Hauts, est particulièrement opportune, dans la mesure où son exploitation pourrait servir un double objectif de valorisation énergétique et de conservation d'écosystèmes forestiers indigènes. En effet, l'utilisation énergétique de l'*Acacia mearnsii* peut être réalisée simultanément avec une forme de contrôle contre cette espèce envahissante qui menace certains peuplements forestiers de tamarin ou de bois de couleurs des Hauts. Un autre type de ressource potentielle pour le bois énergie doit également être retenu, à travers la possibilité d'organiser la collecte et la mobilisation des sous-produits de coupes en forêt cultivée.

Parmi les utilisations énergétiques possibles, les difficultés de regroupement à la Réunion d'une ressource bois énergie située en grande partie dans les Hauts, morcelée dans l'espace, hétérogène et en quantité relativement modeste, militent en faveur d'une utilisation à l'échelle du territoire plutôt qu'à une échelle globale, avec une valorisation sur place sous la forme de chauffage et de bois de feu et un encadrement technique créateur d'emplois dans les Hauts. La piste de la mutualisation des énergies, qui repose sur la valorisation des sous-produits de la transformation du bois pour alimenter en retour le fonctionnement d'une unité industrielle, pourra être concrétisée dans le cadre d'un regroupement géographique de sites artisanaux de transformation du bois à la Réunion, telle une zone artisanale du bois.

Les présentes orientations seront être utilement approfondies par une étude spécifique qui statuera de façon définitive sur l'opportunité et la nature d'une filière bois énergie à la Réunion.

## **Annexe**

**La coopération  
régionale sur  
les milieux naturels  
forestiers**

# Détermination de principes d'intervention en vue d'une coopération régionale forestière dans le sud ouest de l'Océan Indien

La Coopération régionale sur les milieux naturels forestiers dans la zone sud ouest de l'Océan Indien interviendra nécessairement dans le respect et l'application du cadre national des sept grands principes de la Coopération française d'aide au développement. Il importe cependant de spécifier davantage le cadre d'une intervention de Coopération forestière, afin d'en rendre ses objectifs et sa teneur explicites, lisibles et cohérents. En particulier, les principes de coopération doivent refléter le souci premier de durabilité de tout projet de développement forestier. Pour l'ensemble des domaines susceptibles de faire l'objet d'une Coopération régionale sur les milieux naturels forestiers (mise en œuvre de la politique forestière, recherche, enseignement, protection des milieux naturels, accueil du public, mise en valeur économique, exploitation, première et seconde transformation), la déclinaison régionale et forestière des principes nationaux est retenue comme suit :

1) La participation des populations à la construction de leur avenir. La Coopération forestière veillera à assurer un transfert des compétences et des savoir faire, en développant la participation réciproque des deux Etats et la gestion participative des populations locales. Elle sera accompagnée d'actions de communication et de sensibilisation du public, en vue d'une appropriation des enjeux de la Coopération par la société civile.

2) La croissance économique. La Coopération forestière cherchera à promouvoir la croissance économique, en favorisant autant que possible l'initiative privée ainsi qu'une gestion rigoureuse et transparente des deniers publics. Cette croissance s'inscrira systématiquement dans le cadre d'une gestion durable de renouvellement de la ressource et de maintien des conditions de croissance.

3) L'équité sociale. Les actions de coopération régionale forestière devront prioritairement bénéficier aux populations concernées par le thème ou la zone d'intervention, et permettre l'accès de tous aux compétences et savoir faire transférés.

4) L'intégration régionale. Dans le contexte d'une mondialisation croissante des enjeux environnementaux et forestiers, la Coopération forestière veillera à inscrire plus généralement ses actions dans un cadre régional cohérent, afin de susciter auprès des Etats concernés des responsabilités et des engagements communs face à un avenir interdépendant.

5) Le respect de la diversité des cultures. Pour éviter un traitement de la mondialisation des enjeux sur un modèle unique aux dépens des plus démunis, la Coopération forestière devra servir la diversité et permettre aux populations d'exprimer leur identité. En particulier, la Coopération forestière veillera à intégrer la spécificité locale (environnementale, sociale et économique) dans chaque domaine et à chaque niveau d'intervention, et elle favorisera le plus largement possible un traitement participatif et culturel des thématiques abordées.

6) L'utilisation rationnelle des ressources pour un environnement naturel préservé. Dans le cadre d'une Coopération forestière, l'exploitation des ressources se fera dans le souci d'un développement durable en direction des générations futures. En ce qui concerne les formations forestières naturelles, la priorité sera le renforcement des efforts et des outils de protection et de conservation.

7) La solidarité internationale. La Coopération forestière entre la Réunion et ses pays voisins s'inscrira plus largement dans le cadre d'un partenariat international, en veillant à maintenir durablement pour les pays les plus pauvres un flux suffisant d'aide au développement.

# Zones et thématiques prioritaires en vue d'une coopération régionale forestière

Les différences de situations, d'enjeux et de traitements des questions forestières entre les pays voisins de la Réunion justifient l'approche d'une coopération sur les milieux naturels forestiers selon plusieurs sphères géographiques : une première zone devrait comprendre les États insulaires du sud ouest de l'Océan Indien, avec Madagascar comme pays phare, une seconde zone inclure les pays d'Afrique continentale bordant le canal du Mozambique, une troisième enfin intégrer l'Afrique du Sud.

On veillera à inscrire la coopération dans des termes de co-développement, sur le mode d'échanges réciproques entre pays qui se trouvent solidarisés par des problématiques identiques. A cet égard, la question par excellence transversale de la lutte contre les phénomènes d'invasion biologique doit constituer un enjeu central et fédérateur des actions de coopération forestière, dont le traitement dans le cadre d'un programme international de recherche et d'éradication est une nécessité de premier ordre. La plupart des pays voisins, touchés par l'actualité et la primauté de cette menace, pourront accroître les moyens de lutte et en augmenter son efficacité en la programmant à une nouvelle échelle cohérente, qui pourra également intégrer un échange régulier avec des pays plus éloignés (Océanie, Asie du sud est).

Dans le cadre d'actions de coopération avec les trois zones précitées, la Réunion pourra particulièrement répondre aux besoins d'organisation institutionnelle et administrative, offrir son savoir faire dans la gestion durable et l'élaboration de documents de planification et d'aménagement forestier, apporter ses compétences pour la conception et la réalisation de sites d'accueil du public, soutenir des programmes de recherche sur les milieux naturels et mettre en réseau des chercheurs, appuyer techniquement les filières de transformation. Réciproquement, la Réunion cherchera à bénéficier utilement des expériences extérieures en matière de recherche et de stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, de valorisation et protection de patrimoines naturels, et de gestion participative des forêts.

Le cas de Madagascar appelle une attention et un traitement particuliers. La coopération avec la Réunion pourra servir à un niveau institutionnel la décentralisation de la gestion forestière, aider à l'élaboration de plans d'aménagements et de normes d'inventaires en forêt de plantation et en forêt naturelle, améliorer par la formation et l'appui technique les opérations de reboisement, d'exploitation et de transformation, apporter des réponses juridiques et réglementaires à l'organisation des ventes de bois, appuyer la formation et les réalisations dans l'écotourisme, échanger sur les situations de transfert de gestion.

Enfin, au sein des actions de coopération, on recherchera l'amélioration des conditions écologiques de production, d'exploitation et de renouvellement de la ressource en bois exportée des pays extérieurs vers la Réunion.